

Circulaire n°53 du 30 novembre 2017

Aux : Présidents de Ligues
Président de Commissions Régionales des Jeunes
Président des Commissions Régionales des Officiels Techniques

De : Jean-Marie BELLICINI
Didier VAREECKE

Copie : Comité Directeur
Julien MAURIAT
Patrice GERGES

OBJET : PROTOCOLE DE FORMATION, D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION DES JEUNES JUGES A LA FFA

Chers amis,

Vous trouverez joint à ce courrier, le protocole de Formation, d'Évaluation et de Certification des Jeunes Juges (U16) à la FFA.

A ce titre, nous vous encourageons à créer dans chaque Ligue, si ce n'est déjà le cas, un référent Jeunes Juges en charge de la coordination des Formations et des Évaluations, qui se doivent d'être distinctes des formations en place pour les adultes.

Vous trouverez dans l'écriture du préambule de ce protocole, les objectifs du projet Jeunes Juges défendu par la Fédération.

Très prochainement, sur le site FFA, domaine « Jeunes », l'onglet « Jeunes Juges » sera réactualisé avec en particulier, l'ajout de ce protocole ainsi que les fiches de suivi niveaux départemental, régional et national, et les fiches pratiques courses, sauts, lancers et starters.

Avec nos cordiales amitiés sportives,

Jean-Marie BELLICINI
Secrétaire Général

Didier VAREECKE,
Président de la Commission Nationale des
Jeunes



COMMISSION NATIONALE DES JEUNES

**PROTOCOLE
de Formation,
d'Evaluation
et de Certification
des
JEUNES JUGES
à la F.F.A.**

PREAMBULE

DONNER UNE DIMENSION EDUCATIVE A LA PRATIQUE DU JEUNE ATHLETE

Pour la FFA, il s'agit de permettre au jeune sportif d'accéder à une culture et une pratique citoyenne de l'athlétisme.

En parallèle au parcours sportif de l'athlète, apporter une dimension éducative à la culture athlétique :

le « savoir juger »

Ainsi, en s'engageant dans la formation de **Jeune Juge FFA**, l'athlète va :

- S'initier aux responsabilités et prendre des décisions ;
- Acquérir des connaissances et compétences nécessaires à son jugement de jeune officiel mais également utiles dans sa pratique personnelle en compétition ;
- Vivre et pratiquer l'Athlétisme autrement et se former à la vie associative.

La formation du Jeune Juge (JJ)

Il existe trois niveaux de formation et de certification des jeunes juges (départemental, régional et national) :

- ***Le Jeune Juge Départemental (JJ1) ;***
- ***Le Jeune Juge Régional (JJ2) ;***
- ***Le Jeune Juge Fédéral (JJ3).***

Les objectifs de chaque niveau

Le 1^{er} niveau vise une formation **accessible à tous**, basée sur des règles simples et communes **aux pratiques** des jeunes des catégories Benjamins et Minimes. Ce premier niveau contribue à l'éducation globale et généraliste du jeune athlète comme juge.

Le but est de lui donner envie de s'engager dans la prise de responsabilités et l'action associative. Cette formation doit favoriser l'intégration dans les jurys du jeune juge qui devient « assistant » de l'officiel adulte.

Le 2^{ème} niveau engage le JJ dans une formation par spécialité (starter, juge courses, juge sauts et juge lancers).

Après un vécu et des expériences pratiques lui ayant permis d'approfondir ses connaissances des règlements et d'acquérir des « savoir-faire » de terrain de plus en plus maîtrisés, le JJ va s'affirmer en prenant, dans son jugement, des décisions sous la responsabilité et le regard bienveillant d'un officiel adulte (tuteur).

Le 3^{ème} niveau permet au JJ de poursuivre sa formation en vue de devenir autonome dans un jury et de s'affirmer pleinement dans toutes les situations de jugement. Ce niveau de certification gratifiant lui donnera, à partir de la catégorie des cadets, la qualification d'officiel régional, lui permettant ainsi d'intégrer la filière des officiels d'athlétisme.

Les référents Jeunes Juges
Michel LAFONT
Bénédicte ROZE
Gilles BEULAIGNE

Le président de la CNJ
Didier VAREECKE

Présentation

Dans le cadre de la politique des jeunes de la FFA et du Pass Athlé, un cadre spécifique est donné pour les jeunes qui souhaitent devenir officiel de compétition. Au même titre que le passeport Pass athlé, un Pass jeune juge sera créé, ainsi qu'un guide des jeunes juges énonçant toutes les procédures.

I/ REFERENTS

- Trois référents de la CNJ ayant pour mission :
 - Propositions et harmonisation des formations et suivi des Jeunes juges encompétition nationale
 - Participation aux commissions mixtes scolaires
 - Elaboration des examens et certification du niveau national

- Un référent issu des commissions des officiels ou/et jeunes dans chaque ligue, ayant pour mission :
 - Harmonisation des formations et suivi des Jeunes juges
 - Participation aux commissions mixtes scolaires
 - Certification des niveaux régionaux

- Un référent par département avec pour mission :
 - Accompagnement des jeunes juges en formation et en évaluation
 - Certification des niveaux départementaux

- Un référent, si possible, dans chaque club avec pour mission :
 - Accompagnement des jeunes juges en formation théorique et pratique

II/ CANDIDATURE

Les Jeunes Juges des catégories **Benjamins** et **Minimes uniquement**, peuvent être candidats à une formation et une certification. Ils adressent une fiche de candidature, par l'intermédiaire du club, à la ligue ou au département.

III/ FORMATION

- Une formation théorique assurée par l'équipe de formateurs s'appuiera sur :
 - Des contenus proposés sur la plateforme fédérale « plateforme entraînement »
 - Et autres supports des formateurs locaux, départementaux ou régionaux
 - Les sessions de formation doivent être spécifiques aux jeunes et dissociées des formations Adultes

- Une formation pratique en situation de compétition (de niveau minimum benjamin) avec un tuteur.
 - Au niveau départemental, le jeune juge doit officier sur l'ensemble des spécialités ou épreuves avant de se présenter à la certification.
Une fiche de suivi sur 3 compétitions est à renseigner à l'issue de chacune des compétitions.
Cf. annexe 1. (Fiche intégrée dans un second temps au Pass JJ).
 - Au niveau régional, le jeune juge doit officier sur la spécialité choisie (courses, sauts, lancers, starter).
Une fiche de suivi est à renseigner sur 3 compétitions de formation et une compétition certificative. Cf. annexe 2. (Fiche intégrée dans un second temps au Pass JJ).

IV/ MODALITES D'EVALUATION

⇒ 1^{er} Niveau : Le Jeune Juge Départemental (JJ1)

- Examen écrit

Contenus de l'examen écrit :

- **Questionnaire de type vrai ou faux, oui ou non Généraliste**, avec photos si possible, ne présentant pas de difficultés majeures
- Évaluation portant sur 20 questions d'un point (5 courses, 5 sauts, 5 lancers, 5 starters)
- Il se déroule à l'issue de la session de formation et porte sur les thèmes abordés en formation
- L'examen est corrigé par le ou les formateurs

NB : L'évaluation du niveau départemental doit être **simple et accessible** à tous les athlètes sur des règles simples et communes **aux pratiques** des jeunes en FFA et chez les scolaires.

- Une pratique sur le terrain (3 compétitions minimum)
Validée, sur une fiche de suivi, par le juge arbitre ou le directeur de réunion.

⇒ 2^{ème} Niveau : Le Jeune Juge Régional (JJ2)

- Examen écrit sur 20 points
Questionnaire par spécialité (courses, sauts, lancers, starter) proposé lors d'une journée régionale ; en compétition, en stage ou lors d'une session d'examen.
- L'examen doit être programmé après qu'un minimum d'interventions sur le terrain ait été réalisé.

Contenus de l'examen écrit : du plus simple au plus complexe

1 Questions de type oui –non, vrai – faux, et QCM (choix multiples) :	note / 6 pts
2 Questions simples (réponses à rédiger) :	note / 7 pts
3 Tableaux simples sur les caractéristiques d'engins, de courses, de haies et tableaux simples de classement	note / 7 pts

Les examens sont corrigés par 2 voire 3 correcteurs.

- Une évaluation pratique visée sur la fiche de suivi dans la même spécialité que l'examen écrit.
 - En premier lieu, sur au moins 3 compétitions avec évaluation formative de type : Très bien – Satisfaisant – Moyen – Insuffisant, assurée par le responsable du jury Et au final lors d'une compétition régionale, évaluation certificative par le JA ou chef de Jury ou le référent régional Jeunes Juges. Evaluation notée sur /20.
 - Le jeune doit officier sur 2 ateliers différents, (lancers en cage et hors cage - sauts verticaux et sauts horizontaux - juges aux arrivées et commissaires de courses) et en occupant des postes différents (starter, aide starter, chef de concours, prise de mesures, anémomètre, secrétariat, etc...)

⇒ 3^{ème} Niveau : Le Jeune Juge Fédéral (JJ3)

- Examen écrit sur 20 points
Questionnaire par spécialité (courses, sauts, lancers, starter) proposé lors des Compétitions nationales minimales

1 QCM (choix multiples) :	note / 6 pts
2 Questions complexes (réponses à rédiger) :	note / 7 pts
3 Tableaux complexes sur les caractéristiques d'engins, de courses, de haies et tableaux complexes de classement	note / 7 pts

Les examens sont corrigés par 2 voire 3 correcteurs.

- Une évaluation pratique notée sur 20 points
- Lors de la compétition nationale, le jeune juge doit officier sur 2 ateliers différents, (lancers en cage et hors cage - sauts verticaux et sauts horizontaux - juges aux arrivées et commissaires de courses) et en occupant des postes différents (starter, aide starter ; chef de concours, prise de mesures, anémomètre, secrétariat, etc...)
- Ses compétences seront évaluées par son chef de jury, et notée sur 20 par le(s) référent(s) des jeunes juges de la CNJ.

V/ CERTIFICATION

Elle est placée sous la responsabilité de la CNJ, CRJ ou CDJ (fédérale, régionale, départementale).

- **Obtention du 1^{er} niveau** : « **Diplôme de Jeune Juge Départemental** » (JJ1)

Deux conditions sont à remplir :

- 1/ Note ≥ 10 au questionnaire généraliste ;
- 2/ Participation à 3 compétitions, validées par la signature de la fiche de suivi.

- **Obtention du 2^{ème} niveau** : « **Diplôme de Jeune Juge Régional** » (JJ2)

Trois conditions sont à remplir :

- 1/ Avoir validé la certification départementale ;
- 2/ Moyenne des Notes d'examens (écrit et pratique) ≥ 12
Notes éliminatoires : inférieure à 10/20 à l'examen écrit et inférieure à 12/20 à la pratique ;
- 3/ Participation à 4 compétitions : 3 formatives et 1 certificative, validées par la signature de la fiche de suivi.

- **Obtention du 3^{ème} niveau** : « **Diplôme de Jeune Juge Fédéral** » (JJ3)

Quatre conditions sont à remplir :

- 1/ Etre de la catégorie Minimale ;
- 2/ Avoir validé la certification Régionale dans la spécialité ;
- 3/ Moyenne des Notes d'examens (écrit et pratique) ≥ 14
Notes éliminatoires : inférieure à 12/20 à l'examen écrit et inférieure à 13/20 à la pratique ;
- 4/ Le jeune juge devra être présent sur toute la durée de la compétition et s'acquitter d'obligations de l'officiel en compétition.

VI/ PASSERELLES ET SIFFA

1 Compilation des résultats

- Pour les examens départementaux et régionaux, les COT respectives se doivent de renseigner le SIFFA des réussites des jeunes juges.
- Pour l'examen national :
La CNJ propose à la COTN les noms des jeunes certifiés ;
La COTN renseigne le DEO après validation.

2 Suivi du DEO

Au changement de catégorie de minimale à cadet, le cadet, ancien jeune juge de niveau régional ou Fédéral **doit faire la demande de son équivalence.**




Pour les demandes d'équivalence des diplômes scolaires. La demande devra être formulée par le club du jeune demandeur, accompagnée de la carte UNSS auprès de la commission technique des officiels du niveau demandé.

VII/ LE DEVENIR DU JEUNE JUGE EN CADET

- Un jeune juge diplômé de niveau régional qui devient cadet obtient par équivalence le diplôme d'officiel départemental.
- Un jeune juge diplômé de niveau fédéral qui devient cadet obtient par équivalence le diplôme d'officiel régional.

NB : Le responsable de la COT est en charge de renseigner le SIFFA sur demande du club du jeune juge concerné

VIII/ PASSERELLES SCOLAIRES - FFA :

EQUIVALENCES DES DIPLOMES DE JEUNES JUGES (JJ) SCOLAIRES / FFA			
SCOLAIRES FFA	Niveau Départemental Scolaire	Niveau Régional Scolaire	Niveau National Scolaire
			
	Equivalences*		Equivalences*
Benjamin	JJ Départemental FFA	JJ Régional spécialité FFA	
Minime	JJ Départemental FFA	JJ Régional spécialité FFA	JJ Fédéral spécialité FFA
Cadet et +		Officiel Départemental FFA	Officiel régional FFA
<p>(*) <u>Conditions d'obtention :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre licencié FFA - Avoir officié dans 2 compétitions FFA - En faire la demande auprès de la commission des officiels techniques du niveau concerné 			

Saint Renan, le 15 Octobre 2017

Les référents Jeunes Juges,
Commission Nationale des Jeunes

Didier Vareecke
Président
Commission Nationale des Jeunes